

# Formation économique des élus CCE

## OBJECTIFS

- Face à un environnement économique mondialisé et à des stratégies d'entreprise globalisées, les Instances Représentatives du Personnel ne peuvent plus se satisfaire d'une « approche-site » de leur entreprise et des contraintes pesant sur l'emploi. Plus que jamais, cette évolution confère un rôle cardinal aux élus du Comité Central d'Entreprise (CCE) dans l'anticipation et l'accompagnement des restructurations. Dans cette optique et pour offrir aux élus CCE les moyens d'agir efficacement IDEFORCE propose ce module de formation spécifique en partenariat avec des avocats spécialistes en droit du travail et des experts-comptables intervenant lors de restructurations.

## PROGRAMME

### Principes de fonctionnement du CCE

- Les modalités d'élections, la composition et la durée des mandats au CCE
- Le représentant syndical au (RS) au CCE
- Le secrétaire et le trésorier du CCE : modalités de désignation et attributions
- Les réunions et l'ordre du jour des séances du CCE
- Les procès-verbaux de séances du CCE
- Les moyens à disposition du CCE (budget du CCE : la rétrocession des CE obligatoire, les activités sociales et culturelles et les comités interentreprises)

### Missions et prérogatives du CCE

- L'information du CCE en matière économique et financière
- La maîtrise l'ordre du jour et le calendrier des négociations lors de l'info-consultation
- Le bilan social d'établissement et d'entreprise
- La commission économique spéciale

### Définition et enjeux du système consultatif

- Le caractère préalable de la consultation : enjeux et limites
- L'articulation entre le CE/CCE : maîtriser l'information pour favoriser l'anticipation
- Leviers lors des projets de réorganisation
- Le droit à l'expertise : outil complémentaire à la compréhension des orientations stratégiques de l'entreprise

### La procédure du droit d'alerte économique

- Le cadre juridique et la justification du droit d'alerte
- Les conditions de validité de la procédure d'alerte: quelles formalités ?
- Les modalités de recours à l'expert-comptable & champs d'investigation
- L'apport complémentaire de l'expertise CHSCT

# Formation économique des élus CCE

## PUBLIC CONCERNÉ

- Nouveaux membres du CCE
- Membres du CCE n'ayant pas bénéficié de formation CE en cours de mandat

## MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de notions théoriques et de cas pratiques
- Travaux en sous-groupes, échanges d'expériences et de pratiques, interactivité
- Remise d'un document support à chaque participant en fin de stage

## DÉROULEMENT

- Formation organisée par Ideforce (**les thématiques sont ajustables sur demande préalable**)
- Durée : 3 à 5 jours
- Nombre de stagiaires : 8 à 15
- Contact : Odile THOMES (01-56-41-53-53)

## VOS DROITS A LA FORMATION

### Les élus au CCE peuvent se référer à l'article :

- « *Les membres titulaires du comité d'entreprise élus pour la première fois bénéficient [...] d'un stage de formation économique d'une durée maximale de cinq jours [...]. Cette formation est renouvelée lorsqu'ils ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non [...]. Le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et est rémunéré comme tel. Il n'est pas déduit des heures de délégation [...]. Le financement de la formation économique est pris en charge par le comité d'entreprise* ».
- Seuls les élus titulaires CCE disposent de ce droit financé par le biais du budget de fonctionnement. Si les élus CCE suppléants et les représentants syndicaux sont exclus, un accord collectif peut leur permettre de participer aux stages de formation économique.
- L'employeur ou le secrétaire du CCE ne peuvent vous imposer le choix du cabinet de formation.